



Nations Unies

Assemblée générale

CPSD/362

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Quatrième Commission

23^e séance – matin

ISRAËL ACCUSE LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN D'ÊTRE UN ORGANE DE PROPAGANDE ANTI-ISRAËLIENNE

Un gâchis de ressources absurde, et même honteux, qui porte atteinte à la crédibilité de l'Organisation en tant qu'organe sérieux et crédible de la politique mondiale. C'est en ces termes que le représentant d'Israël a qualifié, ce matin, les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, au deuxième jour des débats de la Quatrième Commission (questions politiques spéciales et décolonisation) sur la question. Il a, par ailleurs, estimé que le Comité était un instrument de propagande anti-israélienne qui ne sert, en aucune façon, les programmes ou les priorités des Nations Unies.

En 2005, on semblait être sur la bonne voie mais ce n'est pas celle que les Palestiniens ont choisie, a-t-il ajouté, estimant qu'ils devaient être tenus pour responsables de leurs choix, autant que n'importe quelle autre population. Ils n'ont pas choisi un gouvernement de paix, ils en paient aujourd'hui le prix. Il faut qu'ils cessent leurs manœuvres diplomatiques futiles et s'engagent dans le respect des accords existants, a-t-il insisté.

Plutôt que d'œuvrer à corriger ses torts, Israël persiste à remettre en cause la validité même du Comité spécial et de lui refuser sa coopération, a dénoncé, quant à elle, la représentante de l'Algérie, appelant à ne pas banaliser la souffrance de la population palestinienne. Certains développements, tout au long de l'année dernière, avaient soulevé des espoirs d'amélioration, mais ces espoirs se sont rapidement évaporés en raison de la poursuite par Israël d'une politique et de pratiques contre-productives après l'élection du Gouvernement palestinien, a estimé, de son côté, le représentant du Bangladesh.

Le peuple palestinien a exercé son droit légitime à choisir son gouvernement et cela a abouti à une calamité en augmentant sa souffrance, a déploré, pour sa part, le représentant de l'Arabie saoudite, estimant que le refus des donateurs de maintenir leur aide suite aux élections avait contribué à aggraver la situation. Tout en déplorant les opérations militaires israéliennes dans les territoires occupés, le représentant de la Finlande a exhorté, au nom de l'Union européenne, les autorités palestiniennes à faire preuve de l'autorité nécessaire pour mettre un terme aux activités terroristes et aux tirs de roquette en territoire israélien.

Les délégations suivantes ont pris la parole: Israël, Soudan, Finlande, au nom de l'Union européenne, Pakistan, Bangladesh, Algérie, Liban, Namibie, Arabie saoudite et République islamique d'Iran. L'Observateur permanent de la Palestine et les représentants de l'Iran, de la Syrie, d'Israël et du Soudan ont, en outre, exercé leur droit de réponse.

La Quatrième Commission reprendra ses travaux sur la question demain mercredi 8 novembre, à 10 heures.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS

Débat général

M. RAN GIDOR (Israël) a indiqué qu'une fois de plus, il portait à l'attention de la Commission le gâchis et les doublons que certains collègues continuaient à imposer à l'ordre du jour des Nations Unies. En effet, il est évident que même ceux qui suivent les longs discours, creux et interminables, que la Commission a entendus relativement au travail du Comité spécial, ne peuvent penser qu'ils vont avoir un quelconque effet réel sur le terrain. Le seul effet de ce gâchis de ressources absurde, et même honteux, est qu'il porte atteinte à la crédibilité de l'Organisation en tant qu'organe sérieux et équilibré de la politique mondiale, a-t-il estimé. Le nom même du Comité spécial établit a priori les conclusions de sa prétendue enquête, a-t-il dénoncé.

En 2005, la situation des droits de l'homme en Palestine s'était améliorée, le produit intérieur brut avait augmenté, le volume commercial bilatéral avec Israël aussi, a indiqué le représentant, estimant que l'on était, à l'époque, dans la bonne direction suite au retrait israélien de la bande de Gaza et à l'élection d'Ehud Olmert. Malheureusement, la réponse palestinienne à cela a été d'élire un gouvernement issu des rangs de l'organisation terroriste du Hamas et d'intensifier les activités terroristes à partir de Gaza, a-t-il déploré, rappelant que la réaction du Quatuor avait été claire en demandant la renonciation à la violence et la reconnaissance de l'État d'Israël. Les dirigeants palestiniens n'ont pas écouté ces appels et ont continué à consolider leurs liens terroristes avec la Syrie et l'Iran dans une idéologie de haine, a-t-il ajouté.

Ce Comité spécial nous inflige une litanie de faits tragiques sur les conditions de vie des Palestiniens sur le terrain et une fois de plus, Israël est mis sur la sellette. Pourtant, la population palestinienne est autant responsable de ses actions que n'importe quelle autre population, a déclaré M. Gidor, Israël ne peut pas être tenu responsable des conséquences des mauvais choix faits par les autres, les Palestiniens n'ont pas choisi un gouvernement de paix, ils en paient aujourd'hui le prix.

Évidemment, nous ne nous considérons pas au-delà de la critique, a poursuivi le représentant, estimant même que peu de pays atteignent un tel degré d'autocritique et invitant à cet égard tous ses collègues, particulièrement ses collègues arabes, à lire la presse libre israélienne, en anglais et en arabe. En outre, la situation des droits de l'homme dans les territoires est étroitement suivie par de nombreuses agences et organisations non gouvernementales. Dans le rapport du Comité, aucune action de l'Autorité palestinienne sur sa propre population n'est mentionnée, a-t-il regretté. Avons-nous donc vraiment besoin d'un autre organe qui remâche le travail déjà fait par d'autres ?, a-t-il demandé, dénonçant le fait que le Comité ne mène sa prétendue enquête que d'un côté. Ce déséquilibre n'est d'ailleurs pas l'apanage du Comité spécial, deux autres organes des Nations Unies, à savoir la Division des droits des Palestiniens et le Comité pour les droits inaliénables du peuple palestinien servant également d'outils de propagande anti-israélienne, a estimé M. Gidor.

Dans ce contexte, il convient de rappeler les considérations budgétaires déjà soulevées par le passé. L'incroyable vérité, c'est que les Nations Unies vont consacrer pas moins de 6,7 millions de dollars pour tous ces organes, à comparer avec les 9,7 millions pour l'Afrique. Compte tenu du fait que les Palestiniens comptent soumettre une nouvelle résolution relativement aux derniers développements de la situation sur le terrain, le représentant a détaillé le bilan de l'opération israélienne à Gaza, indiquant que les soldats israéliens avaient trouvé un grand nombre d'armes et de matériel militaire. Cette opération a été provoquée par des attaques à la roquette menées depuis Gaza et depuis la fin de cette opération, deux nouvelles roquettes ont été lancées. L'opération a cessé ce matin et nous espérons que nos collègues arabes ne sont pas trop déçus de l'absence soudaine de la base factuelle nécessaire à leur nouveau projet de résolution anti-israélien, a-t-il déclaré.

Les travaux du Comité spécial ne servent en aucun façon les programmes ou les priorités des Nations Unies et ne s'inscrivent pas dans la réforme et la revitalisation des travaux de l'Organisation, a enfin affirmé M. Gidor. Ils sont coupés de la réalité et proposent un tableau tronqué et anachronique. Il faut que les Palestiniens cessent leurs manœuvres diplomatiques futiles et s'engagent dans le respect des accords existants, a-t-il estimé.

M. KHALID MOHAMMED OSMAN SIDAHMED MOHAMMED ALI (Soudan) a déploré que le Comité n'ait pu envoyer sa délégation dans les territoires occupés, en raison du refus des autorités israéliennes. Affirmant que les pratiques militaires israéliennes étaient illégales et, avaient pour conséquence, d'infliger d'énormes souffrances au peuple palestinien, le représentant a estimé qu'il serait impossible d'aboutir à une paix durable dans pareilles conditions. La confiscation, par les autorités israéliennes, des recettes douanières appartenant à l'Autorité palestinienne et la fermeture des points de passage a beaucoup nui aux exportations palestiniennes, a-t-il fait remarquer. Par ailleurs, le massacre des femmes palestiniennes de la semaine dernière, les bombardements aériens, l'arrestation de membres du Gouvernement palestinien élu, l'arrestation de centaines d'enfants et la construction du mur à l'intérieur des terres palestiniennes, ont des conséquences désastreuses sur l'existence quotidienne des habitants du territoire occupé. Le Golan syrien, a-t-il poursuivi, est parsemé des mines posées par l'armée israélienne qui y enfouit également des déchets nucléaires, ce qui empêche la culture des terres.

Le refus d'Israël d'autoriser les membres du Comité à se rendre dans les territoires occupés permet à ce pays, d'imposer sa politique brutale à l'égard des habitants, a-t-il déploré. Les puissances qui permettent à Israël de poursuivre ses agissements sous le couvert de l'autodéfense ne vont qu'entériner, à son avis, ces actes inhumains. Le représentant a estimé que le Conseil de sécurité devait assumer ses responsabilités, en demandant à Israël, de respecter toutes les résolutions adoptées sur cette question.

M. TAISTO HUIMASALO (Finlande), au nom de l'Union européenne, a réitéré que l'Union européenne ne reconnaîtrait aucune modification aux frontières établies en 1967 qu'à condition que le nouveau tracé soit approuvé par les parties au conflit du Moyen-Orient. Il a souligné qu'un règlement pacifique de la question israélo-arabe passe par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Feuille de route du Quator, avec au cœur de cette stratégie, une solution négociée sur l'existence de deux États.

Tout en déplorant les opérations militaires israéliennes dans les territoires occupés, il a exhorté les autorités palestiniennes à faire preuve de l'autorité nécessaire pour mettre un terme aux activités terroristes et aux tirs de roquette en territoire israélien. Il a, par ailleurs, exhorté les autorités palestiniennes à libérer incessamment les prisonniers israéliens. L'Union européenne reconnaît le droit légitime à l'autodéfense, a-t-il réitéré, sans pour autant recourir à des réactions disproportionnées. Le représentant a par ailleurs déploré que les détenus palestiniens soient maintenus en prison sans être informés des raisons de leur détention, ce qui constitue une grave atteinte au droit international, et estimé que le tracé du mur de séparation ne devait pas s'écarter du tracé de 1949. En outre, a-t-il déclaré, Israël doit cesser ses activités dans les territoires palestiniens qui risquent de menacer la continuité territoriale d'un futur État palestinien et mettre un terme aux traitements discriminatoires à Jérusalem, notamment en matière d'emploi. Il a également rappelé que l'Union européenne appuyait l'Autorité palestinienne et son président et appelé les autorités israéliennes à reprendre les négociations dès que possible.

M. ASIM IFTIKHAR AHMAD (Pakistan) a déploré la détérioration rapide de la situation humanitaire et socioéconomique dans le territoire palestinien occupé, une situation exacerbée par le blocus économique et la suspension du transfert des redevances qu'Israël doit aux autorités palestiniennes. La construction du mur, la politique continue de colonisation et l'absence de liberté de mouvement des biens et des personnes constituent en soi une violation des droits de l'homme, a-t-il souligné. Le représentant a également dénoncé les exécutions sommaires, les détentions illégales, la torture et le traitement inhumain des prisonniers, dont le nombre a augmenté de façon exponentielle cette année. Il a également exhorté la communauté internationale à ne pas oublier les droits de l'homme des habitants du Golan syrien et déploré que le retrait israélien de la bande de Gaza n'ait été qu'un faux espoir qui a été rapidement suivi par la

reprise de la violence. La seule solution est de mettre un terme à l'occupation, une responsabilité qui incombe aussi aux Nations Unies, a-t-il précisé.

Il a exhorté Israël à suspendre ses raids militaires dans la bande de Gaza et à relâcher les prisonniers palestiniens, notamment les membres du Parlement palestinien; à retirer les postes de contrôle; à cesser la construction du mur; à autoriser les travailleurs humanitaires à accéder aux populations et à honorer ses obligations financières. Par ailleurs, a poursuivi le représentant, il incombe aux Palestiniens de mettre fin aux tirs de roquette, et former un gouvernement uni. Également, un nouveau calendrier de négociations entre Israël et le Liban, d'une part, et Israël et la Syrie, de l'autre, doit être mis en place pour que l'on aboutisse à une solution négociée du conflit qui les oppose, a-t-il déclaré, affirmant qu'une telle démarche, pour réussir, devait bénéficier du concours désintéressé et impartial de la communauté internationale.

M. TAREQ MD. ARIFUL ISLAM (Bangladesh) a souligné que certains développements tout au long de l'année dernière avaient soulevé des espoirs d'amélioration du sort des Palestiniens des territoires occupés. Toutefois, ces espoirs se sont rapidement évaporés suite à la poursuite par Israël d'une politique et de pratiques contre-productives après l'élection du Gouvernement palestinien. Le rapport du Comité spécial montre clairement que la situation des droits de l'homme a atteint un nouveau creux en raison des offensives massives lancées par Israël en 2006, notamment celle menée récemment dans la bande de Gaza qui a fait de nombreuses victimes civiles, femmes et enfants, et des dégâts très lourds sur les foyers et infrastructures palestiniens. En Cisjordanie et dans le Golan syrien occupé, la situation n'est pas meilleure, a estimé le représentant, dénonçant la poursuite des implantations et l'usage indiscriminé et disproportionné de la force par Israël.

Les restrictions de mouvement n'ont pas non plus été réduites et la suspension des aides par les donateurs ainsi que le non-versement des taxes par Israël ont encore réduit les ressources nécessaires au fonctionnement des équipements de base. L'imposition d'un régime de sanctions de facto est responsable en premier lieu de l'augmentation brutale du chômage et de la pauvreté, et de l'aggravation de la crise humanitaire qui en découle. Malgré la condamnation internationale, Israël poursuit la construction du mur, a aussi dénoncé le représentant, soulignant la création de zones de ségrégation et l'atteinte à l'intégrité territoriale que ce mur entraîne. Le phénomène d'occupation étrangère doit être reconnu comme majeur dans la question de la Palestine, a-t-il estimé, se ralliant aux recommandations faites par le Comité spécial. Compte tenu de la colère et de la frustration de la population palestinienne qui se sent négligée par la communauté internationale, il est grand temps de se réengager vigoureusement dans le processus de paix, a-t-il conclu.

Mme NADJEH BAAZIZ (Algérie) a dénoncé le fait que plutôt que d'œuvrer à corriger ses torts, Israël persiste à remettre en cause la validité même du Comité spécial et à lui refuser sa coopération. Le défi qu'Israël continue de lancer à la communauté internationale est inacceptable, a-t-elle souligné, évoquant des pratiques inadmissibles et la poursuite en toute impunité et à grande échelle de violations des droits de l'homme majeures. Dans ces conditions, ma délégation ne peut que s'interroger sur les motivations de ces actions, a-t-elle déclaré. Le représentant d'Israël a déclaré que les Palestiniens n'étaient pas des ennemis mais des voisins, mais Israël doit reconnaître que l'usage disproportionné de la force, la construction d'un mur de séparation et le bombardement de leurs propriétés ne constituent pas les meilleurs moyens de s'assurer des rapports de bon voisinage. La représentante a espéré que la guerre au Liban n'était pas un indicateur de bon voisinage dans les critères israéliens.

Les violations des droits de l'homme ont été plus graves que jamais depuis le retrait d'Israël de Gaza, a-t-elle poursuivi. Le droit à l'autodéfense et la lutte contre le terrorisme ont été utilisés sans cesse comme des prétextes, a-t-elle souligné, dénonçant la réaction israélienne au choix démocratique des Palestiniens. Elle a également regretté le fait que la communauté internationale ait apporté sa caution au chantage israélien. Israël continue d'ignorer l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice concernant la construction du mur et cela nous laisse douter de sa sincérité à l'égard d'une solution à deux États. La représentante a enfin dénoncé les tentatives israéliennes d'imposer leur identité aux populations vivant dans le Golan syrien occupé.

M. HOSSEIN MALEKI (Iran) a estimé que malgré de nombreux obstacles, le Comité devait continuer ses travaux d'examen des pratiques israéliennes, conformément à son mandat. Déplorant que le Comité n'ait pu se déplacer dans les territoires occupés, le représentant a néanmoins souligné que les pratiques inhumaines mises en place par le régime israélien avaient transformé le territoire en une véritable prison à l'air libre, visant à punir toute une nation qui refuse l'occupation. En 2006, a-t-il fait remarquer, la situation y était pire que jamais, les actions militaires de la puissance occupante s'étant poursuivies sans relâche et créant une situation humanitaire grave. Les assassinats ciblés, les enlèvements, les arrestations arbitraires et la construction d'un mur de séparation illégal sont une source d'injustice pour les Palestiniens, a-t-il dit. D'autres actes condamnables, comme la confiscation des terres, ont entraîné des déplacements de populations, ce qui équivaut, à son avis, à des tentatives d'épuration ethnique, a poursuivi le représentant. Il a invité le Conseil de sécurité à s'assurer que le régime israélien suspende la construction du mur et rembourse aux populations palestiniennes les dégâts imposés du fait de la construction de ce mur. Le représentant a, par ailleurs, déploré la situation difficile dans laquelle les journalistes devaient exercer leur métier du fait des mesures qui leur sont imposées par la puissance occupante, affirmant qu'il était indispensable que la communauté internationale soit au courant de la situation réelle qui prévaut dans les territoires occupés.

M. FAHAD KHALLAF (Arabie saoudite) a rappelé que 38 ans après la création du Comité, Israël n'avait toujours pas autorisé une seule visite dans les territoires palestiniens occupés. Comment peut-il présenter un rapport si de telles pratiques continuent de la part d'Israël et pourquoi Israël empêche-t-elle cette visite, s'est-il interrogé, dénonçant le laxisme de la communauté internationale relatif au non respect, par Israël, des différentes résolutions des Nations Unies. Soulignant le bilan de l'opération militaire menée récemment à Beit Hanoun, il a estimé qu'Israël continuait ses tentatives de destruction de l'identité palestinienne en poursuivant la construction du mur de séparation.

Le retrait israélien de Gaza n'a été qu'une astuce car, quelques mois après le retrait, Israël continue de resserrer l'étau sur la bande de Gaza et d'assurer le contrôle aérien et maritime de la zone, a dénoncé le représentant. Le peuple palestinien a exercé son droit légitime à choisir son gouvernement et cela a abouti à une tragédie en augmentant sa souffrance, a-t-il dit. Le refus des donateurs de maintenir leurs aides a permis à Israël de refuser de verser les taxes qu'elle doit à l'Autorité palestinienne, a-t-il estimé. Le constat est double, a souligné le représentant: d'un côté, la détérioration sensible des conditions de vie des Palestiniens avec une augmentation énorme des taux de pauvreté et, de l'autre, la recrudescence de la violence qui a entraîné un regain de frustration et de désespoir dans la population. Le non-respect des résolutions et des engagements internationaux par Israël contribue, en outre, à exacerber ce sentiment de frustration, a conclu le représentant.

M. KAIRE MBUENDE (Namibie) a regretté que le travail d'enquête du Comité spécial n'ait pu s'opérer dans les territoires occupés car ces visites exploratoires permettraient de rapporter des informations de première main et fiables, ce qui est la meilleure façon de procéder. Il a appelé à ce que les membres du Comité puissent, à l'avenir, se rendre sans entraves dans les territoires dans le cadre de leur travail.

Le Représentant a fait remarquer que le droit à la vie dans les territoires palestiniens était bafoué de façon quotidienne et systématique par les autorités israéliennes et estimé que la situation humanitaire y était catastrophique. La volonté du peuple palestinien d'accéder à l'autodétermination ne peut être remise en question, a-t-il ajouté, et ce n'est pas par la torture, les massacres et les détentions qu'on arrivera à empêcher tout un peuple à satisfaire son désir de paix et d'autodétermination. Affirmant que la destruction d'Israël n'était ni faisable ni souhaitable, le représentant s'est prononcé par la création de deux États vivant en paix et en sécurité côte à côte et a exhorté les membres du Quatuor à apporter leur concours actif à la conclusion d'une paix durable dans la région.

Droit de réponse

L'Observateur de la Palestine a estimé qu'il était étonnant qu'Israël parle du bien-être de la population palestinienne. Si telle est vraiment sa préoccupation, il faut qu'Israël se retire des territoires, a-t-il insisté, dénonçant le fait qu'Israël renforce encore son contrôle de Gaza après avoir prétendu s'en retirer. Le délégué israélien n'a pas évoqué le fait qu'Israël ne respecte pas le droit international et viole constamment les différentes normes, a-t-il accusé, soulignant l'importance du travail du Comité spécial tant que ces faits se poursuivront. Le problème principal, c'est l'occupation israélienne, il n'y aura aucune paix ni stabilité dans la région tant que cette occupation perdure, a-t-il déclaré.

Le représentant de l'Iran a affirmé qu'aujourd'hui, la Quatrième Commission avait une fois de plus entendu de fausses accusations contre son pays. L'histoire du régime israélien montre qu'il a toujours manqué de légitimité, il n'est donc pas étonnant que son représentant essaie de blâmer d'autre pays et de s'adonner à la propagande. C'est devenu une habitude morne dans le but de détourner l'attention de la communauté internationale de ses agissements. L'Iran rejette catégoriquement toutes les accusations formulées contre lui par le représentant du régime israélien, a-t-il dit.

Le représentant de la Syrie a lui aussi dénoncé la tentative d'Israël de détourner l'attention de la Commission. La responsabilité des Nations Unies en ce qui concerne la question palestinienne est historique et morale et découle de la Charte même de l'Organisation. Israël continue d'ignorer ses obligations internationales et d'utiliser le terrorisme comme un prétexte, alors que lui-même pratique un terrorisme d'État.

Le représentant d'Israël a estimé qu'il était toujours comique de voir que des pays comme l'Iran et la Syrie donnaient des leçons de lutte contre le terrorisme et de respect des droits de l'homme, venant de pays où les gens sont amputés, excisés de force et lapidés sur la place publique. Peut-être que le représentant du Soudan pourrait partager les informations très précises qu'il a fournies, les a-t-il trouvées dans la presse très libre du Soudan, s'est interrogé le représentant, peut-être a-t-il confondu la Palestine et le Darfour. Le représentant de l'Iran est la voix d'un des régimes les plus sombres du monde, où les femmes sont considérées comme inférieures, a-t-il en outre estimé. Cette commission est devenue un véritable cirque où les pays les plus arriérés viennent donner des leçons. Nous pouvons nous améliorer, nous sommes ouverts à la critique, mais il faut que la Quatrième Commission regagne son image de sérieux, a-t-il conclu.

Le représentant du Soudan a indiqué que les informations qu'il a communiquées étaient tirées du rapport du Comité spécial et que ce débat n'était pas l'occasion d'évoquer la situation au Darfour. Le problème du Darfour sera bientôt résolu, a-t-il assuré, avant de demander s'il existait pire sous-développement que jeter les enfants en prison et lancer des chars contre des civils.

Le représentant de la Syrie a dénoncé l'intransigeance et l'insistance à mentir de son collègue israélien. Tous les rapports montrent qu'Israël a poursuivi sa politique d'assassinats tout au long de son histoire, une politique de gangsters. Ce prétendu pays démocratique a arrêté les dirigeants palestiniens démocratiquement élus, a-t-il déclaré.

Le représentant de l'Iran a indiqué qu'Israël prétendait être le seul régime démocratique du Moyen-Orient. Si c'est cela la démocratie, je préfère ne pas l'avoir, a-t-il déclaré.

* *** *